

National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters Ottawa, Ontario K1A 0K2 Quartier général de la Défense nationale Ottawa (Ontario) K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Facsimile: 819-997-9776

Proposal To: National Defence Cana

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Solicitation Closes –	
L'invitation prend fin	

At - à: 1400 hours / heures EDT

On - le : 2017 August / août 28

Title/Titre	Solicitation No – N° de l'invitation
SHEET, METAL / TOLE, MINCE	W8482-182083/A
Date of Solicitation - Date de l'invita	tion
2017/07/19	
Address Enquiries to - Adresser toute	es questions à
Jeremy Joost	-
D Mar P 4-3-4	
jeremy.joost@forces.gc.ca	
Telephone No. – Nº de téléphone	FAX No – Nº de fax
	N/A
Destination	
Specified Herein / Précisé dans le prés	sentes
1	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison so	ciale et adresse du fournisseur
Name and title of person authorized to print) - Nom et titre de la personne auto (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom	Title/Titre
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

3PARTII	E 1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
1.1	Besoin	
1.2	COMPTE RENDU	
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	3
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	4
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	5
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1	Exigences relatives à la sécurité	9
6.2	BESOIN	9
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
6.4	Durée du contrat	
6.5	Responsables	9
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CONTRAT DE DÉFENSE	
6.12	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.13	Assurance qualite	
6.14	EMBALLAGE	
6.15	D6009C (2013-04-25) - Instructions d'expedition - destination et calendrier de livraison inconnus	12
ANNEXE	E «A» BESOIN	14
ANNEXE	E «B» BASE DE PAIMENT	15
ANNEXE	E «C» ÉNONCÉ DES TRAVAUX	16
ANNEXE	E « D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	18

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est détaillé à l'annexe « A », Détail de l'élément à la ligne

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, incluant les modifications suivantes :

- a) Section 02, Numéro d'entreprise approvisionnement est retirée en son entièreté.
- b) Section 05, Présentation des soumissions Sous-section 2(d) est retirée

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission

B3000T (2006-06-16) Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au point de contact indiqué à la page de la demande de soumissions au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copies papier)
Section II: Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2014-11-27) Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

- 1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450 . Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
- 2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
- 3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
- 4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
- 5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III: **Attestations**

N° de l'invitation - Solicitation No.

W8482-182083/A

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit indiquer le Numéro d'identification de la pièce ainsi que le NCAGE/NSCN.

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Le soumissionnaire proposant un produit équivalent ou substituant doit fournir la marque, le numéro de modèle et/ou numéro d'identification de la pièce et le NCAGE/NSCN.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0222T (2014-06-26) - Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA A0069T (2007-05-25) - Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu. la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annexe A, sous Détails de l'article.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

La définition de « Ministère » est modifiée comme suit :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre

6.4	Durée du contrat	
6.4.1	Date de livraison	
Tous le	es biens livrables doivent être reçus au plus tard le	

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorite contractante	oour le contrat est
Nom :	
Titre :	
Organisation:	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Id de l'acheteur - Buyer ID

24D

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse:
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel:
Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse:
Téléphone:
Télécopieur : Courriel :
Courrier:
6.6 Paiement
6.6.1 Base de paiement C0207C (2013-04-25) - Base de paiement - prix ferme
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur
sera payé <i>un prix</i> , selon un montant total de \$ (<i>insérer le montant au moment de l'attribution du</i>
contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
,
Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou
interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces
interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.
CCO Limito de maio
6.6.2 Limite de prix
Clause du <i>Guide des CCUA</i> <u>C6000C</u> (2011-05-16), Limite de prix
6.6.3 Clauses du Guide des CCUA
H1000C (2008-05-12) Paiements unique
B1006C (2014-06-26) Condition du matériel - contrat
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires
0.7 Instructions relations 2 to feature them
6.7 Instructions relatives à la facturation
H5001C (2008-12-12) Instructions relatives à la facturation
1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les
travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être soumises par l'entrepreneur et doivent inclure les éléments suivants ;

- a) La date
- b) Le nom et l'adresse du
- c) Le numéro d'item, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et une description
- d) Le numéro du contrat
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

W8482-182083/A 24D

_	I lawininal at	141	: 1-:4 24m		-14:4-:				!	
а.	L'original et une	(1)	coble doll elle	e envovee au	destinataire	pour la	certification 6	at ae	palement.	

Department of National Defence

Maritime Forces Atlantic

Accts Payable Bldg. S-90, Room 334

2686 Sextant Lane, Stadacona

PO Box 99000 Stn Forces

Halifax, NS B3K 5X5

Canada

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à :

Department of National Defence

101 Colonel By Drive

Ottawa, Ontario K1A 0K2

Attention: _____

c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Clauses du Guide des CCUA

B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada	2014-11-27
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

V8482-182083/A 24D

6.13 Assurance qualité

- 6.13.1 D5540C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)
- 6.13.2 D5510C (2014-06-26) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) entrepreneur établi au Canada
- 6.13.3 D5515C (2010-01-11) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis
- 6.13.4 D5604C (2008-12-12) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) entrepreneur établi à l'étranger
- 6.13.5 D5605C (2010-01-11) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) entrepreneur établi aux États-Unis
- 6.13.6 D5606C (2012-07-16) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) entrepreneur établi au Canada

6.13.7 D5620C (2012-07-16) Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2 À l'attention de :

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

DAQ/Administration des contrats

Quartier général de la Défense nationale

Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By

Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

6.14 Emballage

6.14.1 D3018C (2007-11-30) - Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer les articles numéros 0001 – 0002 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 0001 - 0002 à raison de 1 unités par paquet.

6.15 D6009C (2013-04-25) - Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus

 L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de

l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

2. L'entrepreneur doit livrer les biens à Canadian Maritime Engineering sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre des dispositions à cette fin en communiquant avec Wayne Stuart, dont les coordonnées figurent ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises auparavant.

À l'attention de : Wayne Stuart Numéro de téléphone : 902-468-1888 Numéro de télécopieur : 902-468-1890 Adresse courriel : office@cmelimited.com

Adresse : CME Canadian Maritime Engineering Ltd. 90, promenade Thornhill Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1S3 Canada

3. L'entrepreneur doit s'assurer de fournir les certificats d'usine et les fiches de tolérances de planéité au réceptionnaire de CME lors de la livraison.

ANNEX A LINE ITEM DETAILS / ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Item / Article	Part Number Requested / Numéro de pièce demandé	Or Equivalent / Ou Équivalent If offering an equivalent specify below / Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé en dessous	Description / Description	Unit of Issue / Unité de distribution	Quantity / Quantité	Destination Address / Adresse de la destination	Invoice Address / Adresse de facturation	Security Requirement / Besoin de Sécurité	Quality Assurance Code (QAC) / Code de l'Assurance de la Qualité	Controlled Goods (CTAT or ITAR) / Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Trade Agreements / Accords commerciaux
	P/N 316LS.S.SHEET.061X48 X120 2B	P/N	9515-20-005-8548								
1	NCAGE / NSCM 36219	NCAGE / NSCM	SHEET, METAL	SHEET / FEUILLE	200	CME Canadian Maritime Engineering Ltd. 90 Thornill Drive Dartmouth, Nova Scotia	Department of National Defence Maritime Forces Atlantic P.O. Box 99000, Stn Forces	NO / NON	Q	NO / NON	NAFTA / AIT
	Name of Manufacturer / Nom du Fabricant DIRECTOR GENERAL	Name of Manufacturer / Nom du Fabricant	TOLE MINCE			B3B 1S3 Canada	Halifax, NS, B3K 5X5 Canada				
	MARITIME EQUIPMENT PROGRAM MANAGEMENT										

ANNEX B BASIS OF PAYMENT / ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Item / Article	Part Number / Numéro de pièce	Description / Description	Quantity / Quantité	FIRM UNIT PRICE: Delivered Duty Paid (DDP), Transportation costs included / PRIX UNITAIRE FERME: Service de livraison payé, Coûts de transport compris	EXTENDED PRICE: Applicable taxes extra / PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Applicable taxes / Taxes applicables	TOTAL PRICE: Applicable taxes Included / PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
	P/N 316LS.S.SHEET.061X48 X120 2B NCAGE / NSCM	9515-20-005-8548					
1	36219	SHEET, METAL	200				
	Name of Manufacturer / Nom du Fabricant	TOLE MINCE					
	DIRECTOR GENERAL MARITIME EQUIPMENT PROGRAM						

N° de l'invitation - Solicitation No.

ANNEXE « C » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ACQUISITION DE TÔLES D'ACIER INOXYDABLE

1.0 PORTÉE

- 1.1 OBJET Le présent énoncé des travaux porte sur les exigences d'acquisition de tôles d'acier inoxydable.
- 1.2 CONTEXTE Le ministère de la Défense nationale (MDN) doit se procurer un toutvenant de tôles d'acier inoxydable brutes pour effectuer des travaux de réparation et de révision (R et R) et de construction de dômes de sonars C5 destinés à des navires des classes Halifax (HFX).
- 1.3 TERMINOLOGIE Voici une liste des abréviations employées dans le présent énoncé

MDN Ministère de la Défense nationale AC Autorité contractante (TPSGC) HFX Navire de classe Halifax Énoncé des travaux EΤ RT Responsable technique Autorité adjudicatrice AA

TPSGC Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

S.O. Sans objet

CME Canadian Maritime Engineering Ltd.

2.0 DOCUMENTS PERTINENTS

S.O.

3.0 EXIGENCES

- 3.1 TÂCHES L'entrepreneur doit fournir et livrer un tout-venant de tôles d'acier inoxydable brutes au MDN conformément aux spécifications techniques du paragraphe 3.2 ciaprès. Un « tout-venant » acquis antérieurement comptait 200 tôles au minimum, quantité minimale qui fera l'objet de la présente commande.
- 3.2 EXIGENCES TECHNIQUES Les tôles d'acier inoxydable devront être conformes aux spécifications techniques suivantes :
 - -Acier dur de ¼ po et de type 316L de l'AISI;
 - -Acier de calibre 16 (0,061 po) découpé pour mesurer 48 po sur 120 po (après la finition);
 - -Tôles d'une planéité minimale de 5 UI ou moins chacune (s'il y a lieu, un étirage doit être effectué pour obtenir la planéité exigée) et exemptes de gondolement sur tous leurs côtés;
 - -Finition de surface de type 2B.
 - -AMS 5907B

3.3 LIMITES L'entrepreneur doit fournir et livrer des tôles d'acier inoxydable conformes aux spécifications techniques susmentionnées au paragraphe 3.2 avant la date suivante : ##/##/####.

4.0 PRODUITS LIVRABLES

L'entrepreneur doit livrer les tôles d'acier inoxydable et tous les débris issus de leur étirage et de leur cisaillage à l'adresse ci-après :

CME Canadian Maritime Engineering Ltd. 90, promenade Thornhill Dartmouth (Nouvelle-Écosse) Canada B3B 1S3

L'entrepreneur doit s'assurer de fournir les certificats d'usine et les fiches de tolérances de planéité au réceptionnaire de CME lors de la livraison.

ANNEXE « D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte	d'être payé au moyen	de l'un des i	nstruments c	de paiement o	électronique
suivants :				-	-

() Carte d'achat VISA ;
(Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)